

27 JUL 2016



République Française

Le Président

N° CS16-3320-1411

Nouméa, le 21 JUL 2016

N/C-LOS
21/07/16

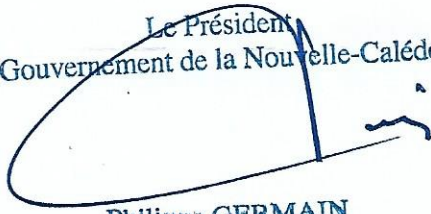
Madame la Présidente,

Par courrier du 22 janvier 2016, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la transposition en Nouvelle-Calédonie des dispositions relatives au nouveau statut juridique des animaux intégrées dans le nouvel article 515-14 du Code civil.

En réponse à votre sollicitation, je tiens à vous indiquer que ce sujet est actuellement travaillé par la direction des affaires juridiques, en coordination avec la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales.

Les directions en charge de ce dossier ne manqueront pas de vous tenir informée de son avancée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président
du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Philippe GERMAIN

Madame Martine CORNAILLE
Présidente de l'association Ensemble Pour La Planète
N°Géa
BP 32008
98 897 NOUMEA Cedex